

Département Musique et Arts du Spectacle

Livret d'accueil étudiant

Table des matières

Equipe	3
Direction pédagogique.....	3
Secrétariat.....	3
Adresse du département	3
Plan et localisation	4
Bâtiment des 1ers Cycles (PCY) : Salles précédées d'une lettre	4
Autres salles	4
Documents sur les sites de l'université.....	5
Documents sur le site du département.....	5
Documents spécifiques pour les Licences.....	5
Documents spécifiques pour les Masters.....	5
Le calendrier des démarches à faire durant l'année	6
UEL (Unité d'enseignement libre)	7
Changement de filière en L1.....	7
Réorientation	7
L'emploi du temps et les cours.....	8
Calendriers universitaires	8
Consultation de l'emploi du temps en ligne	8
Cours et évaluation.....	8
Calendrier des partiels	9
Règles d'évaluation	9
Ateliers de pratique artistique.....	10
Espace numérique de travail	11
Activation des services numériques.....	11
eCampus	11
Stages	12
Démarche à faire au moins 1 mois avant le début du stage	12
Démarches à faire à la fin du stage	13
Durée minimale des stages	13
Échanges internationaux.....	14
Grand chœur.....	15
Association étudiante LAMAS	16
Contacts	16
Utilisation des salles	17
Calendriers	18
Calendrier universitaire (Licence et Master)	18
Calendrier de l'alternance (Master AMSV en alternance).....	19

Equipe

Direction pédagogique

Directeur du département et responsable ERASMUS+ – Damien EHRHARDT : damien.ehrhardt@univ-evry.fr

Licence Musicologie :

Responsable de la licence – Martin GUERPIN : martin.guerpin@univ-evry.fr

- Référent pédagogique L1 – Damien EHRHARDT : damien.ehrhardt@univ-evry.fr
- Référent pédagogique L2 & L3 – Inès TAILLANDIER-GUITTARD : ines.taillandierguitard@univ-evry.fr
- Responsable des stages – Violaine ANGER : violaine.anger@univ-evry.fr
- Responsable ARL – Iván Adriano ZETINO RÍOS : ivan.adriano.zr@univ-evry.fr

Licence Arts du spectacle :

Responsable de la Licence Arts du spectacle et référent pédagogique – Victor THIMONIER : victor.thimonier@univ-evry.fr

- Responsable des stages de la Licence Arts du spectacle – Isabelle STARKIER : isabelle.starkier@univ-evry.fr
- Responsable ARL – Iván Adriano ZETINA RÍOS : ivan.adriano.zr@univ-evry.fr

Master EPM et Master AMSV

Directeur de l'UFR et responsable des Master EPM et AMSV – Pierre Couprie : pierre.couprie@univ-evry.fr

Secrétariat

Secrétaire administrative du département

Sophia GHAZRAN : sophia.ghazran@univ-evry.fr

Bât. 1ers Cycles – Bureau A 303 : 01 69 47 74 44

Scolarité pédagogique Licence 1 et 2 Musicologie et Arts du spectacle

Nathalie LOUSTAU : nathalie.loustau@univ-evry.fr

Bât. 1ers Cycles – Bureau B 304 : 01 69 47 74 08

Scolarité pédagogique Licence 3 et Master Musicologie et Arts du spectacle

Inès NEHAR : ines.nehar@univ-evry.fr

Bât. 1ers Cycles – Bureau A 305 : 01 69 47 31 58

Adresse du département

Département Musique et Arts du Spectacle
Université d'Evry-Val d'Essonne
Bât. 1ers Cycles – 1, allée Pierre Bérégovoy
91025 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Plan et localisation

[Plan d'accès à l'université.](#)

[Localisation des salles](#) (bâtiment premiers cycles) :

Bâtiment des 1ers Cycles (PCY) : Salles précédées d'une lettre

Ce bâtiment concentre des salles de travaux dirigés (TD), des amphithéâtres pour les cours magistraux (CM), des salles informatiques, un laboratoire de langues, le service des sports (SUAPS), les ateliers de pratiques artistiques, un restaurant universitaire (Monseigneur Roméro) et une cafétéria.

Liste des salles équipées pour le département musique et arts du spectacle :

- Amphi audio : rez-de-chaussée, aile C
- Amphi A330 : 3e étage, aile A
- C1 et C2 : rez-de-chaussée, aile C
- Salle de musique : rez-de-chaussée, accès par le hall du bâtiment ([emprunter la salle pour vos répétitions](#))
- A308 (salle d'informatique musicale) : 3e étage, aile A
- B309 (salle de séminaire de master) : 3e étage, aile B

C'est aussi dans ce bâtiment que vous trouvez les bureaux de l'UFR LAM dont vous dépendez.

Autres salles

Ces salles sont situées à à 5 min à pied du bâtiment 1er cycles :

- La salle d'art dramatique du CRD d'Evry (cours de pratiques théâtrales et de danse) : 9-11 cours Monseigneur Romero à Évry-Courcouronnes
- Salle de répétition de la Scène Nationale Agora (cours de pratiques théâtrales et de danse) : à l'intérieur du centre commercial Evry 2, près de la médiathèque et du cinéma
- La salle de l'émulateur (notée CMA dans l'emploi du temps) : 31, cours Blaise Pascal à Évry-Courcouronnes

Documents sur les sites de l'université

Vous trouverez de nombreux documents sur le site de l'université, notamment la [boîte à outils pratique](#).

Documents sur le site du département

Vous trouverez les documents suivants sur la [page du site du département](#) :

- Guide de l'étudiant
- Livret du stagiaire
- Guide des inscriptions en ligne de l'étudiant (IPweb)
- Formulaire de descriptif de stage (à remplir puis faire signer par votre tuteur université)
- Modèle à utiliser pour la rédaction des rapports de stage (feuille de style)

Documents spécifiques pour les Licences

- Règlement des études de l'université d'Evry
- Maquettes des formations
- Modalité de contrôle des connaissances (MCC)
- Guide de rédaction du rapport de stage en Licence

Documents spécifiques pour les Masters

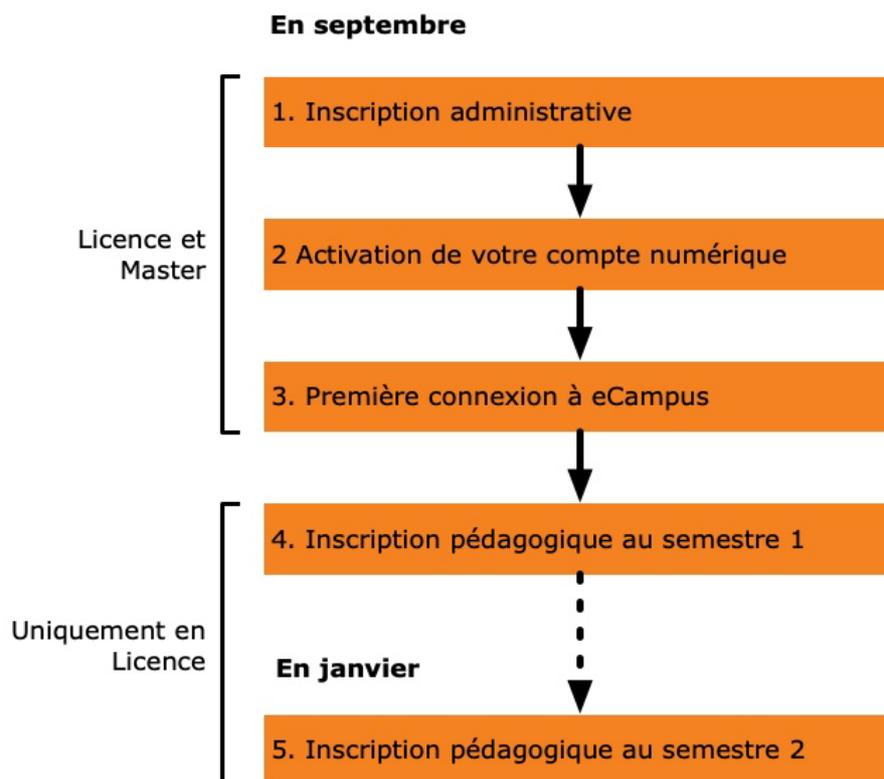
- Règlement des études de l'université de Paris-Saclay
- Maquettes des formations en Master EPM
- Maquettes des formations en Master AMSV
- Modalité de contrôle des connaissances (MCC)
- Modèle pour les rapports tutorés de master (formation en alternance)
- Guide de rédaction du rapport de stage en Master
- Modèle pour les mémoires de master

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de l'université pour être tenu au courant des événements sur le campus et des opportunités qui vous sont offertes.

Le calendrier des démarches à faire durant l'année



Durant votre année, vous devez faire un certain nombre de démarches dont vos inscriptions pédagogiques aux deux semestres. Ces dernières sont essentielles car elles conditionnent votre inscription aux cours (notamment pour les options) et votre autorisation à passer les partiels de fin de semestre.



Inscription administrative :

<https://www.univ-evry.fr/formation/comment-sinscrire.html>

Activation du compte numérique et connexion à eCampus : voir la rubrique "Espace numérique de travail"

Inscription pédagogique 1er et 2e semestre :

<https://ipweb.univ-evry.fr/ipweb/loginInscription.jsf>

Voir le Guide des inscriptions en ligne de l'étudiant qui vous sera transmis par la scolarité pédagogique.

Cochez les matières que vous suivez et les options (langue vivante, ateliers de pratique artistique)

UEL (Unité d'enseignement libre)

L'inscription aux UEL ne dépend pas du secrétariat pédagogique du département, vous devez contacter le [secrétariat des UEL](#).

Changement de filière en L1

Si vous souhaitez changer de filière (entre musicologie et arts du spectacle ou vers d'autres UFR), vous devez en faire la demande à l'issue du premier semestre auprès du secrétariat pédagogique (Nathalie Loustau).

Réorientation

[Réorientation en L1](#).

[Réorientation en L2](#).

L'emploi du temps et les cours

Calendriers universitaires

Retrouvez en fin de livret les calendriers :

- [Calendrier de l'année universitaire](#)
- [Calendrier de l'alternance pour les étudiant.e.s de master en apprentissage](#)

Consultation de l'emploi du temps en ligne

Vous pouvez consulter votre emploi du temps en ligne via l'agenda Hyperplanning :

<https://edt-univ-evry.hyperplanning.fr/hp/invite>

Consultation de l'emploi du temps sur votre smartphone

Vous pouvez consulter votre emploi du temps sur votre smartphone à partir de l'application Hyperplanning (Apple Store ou Google Store). Une fois l'application téléchargée, pour accéder à votre emploi du temps, il vous suffit de scanner le QR code qui s'affiche en haut de votre page, à côté de votre nom sur le site Hyperplanning.

Cours et évaluation

Il existe deux types de cours :

- Les cours magistraux (dits "CM") réalisés en grands groupes et évalués durant un partiel en fin de semestre
- Les cours en travaux dirigés (dits "TD") réalisés en petits groupes et évalués en contrôle continu durant le semestre et durant un partiel en fin de semestre



La présence est obligatoire à tous les cours (article 1.1.1 du règlement des études).

Plus de 2 absences injustifiées en TD invalide le cours (défaillant).

En plus des CM et TD, les événements organisés par le département sont intégrés à votre emploi du temps. La présence est aussi obligatoire. L'évaluation de la participation à certains d'entre eux est intégrée dans les cours.

Calendrier des partiels

Partiels	Filières	Période
Session 1		
Fin de semestre 1	Licence et Masters	2 premières semaines de janvier
Fin de semestre 2	Licences	2 semaines début mai
	Master EPM	2 premières semaines d'avril
	Master AMSV	1 ^{ère} semaine d'avril (lundi et mardi)
	Master EPM et AMSV en formation initiale	Soutenance du mémoire et du rapport de stage début juillet
	Master AMSV en alternance	Soutenance du mémoire et du rapport tutoré début septembre
Session 2		
Semestre 1 et 2	Licences et Master EPM	2 ^e quinzaine de juin
	Master AMSV	Sur deux jours maxima indiqués en juin dans le calendrier de l'alternance (voir en fin de livret)

Pour certains cours, les partiels de fin de semestre peuvent être anticipés et réalisés durant le semestre.

Une deuxième session dans la deuxième quinzaine du mois de juin est organisée pour rattraper les cours non validés durant les partiels de fin de semestre.

Règles d'évaluation

Les cours sont regroupés dans des blocs. Les blocs sont validés lorsque vous obtenez une moyenne de 10/20 aux cours qu'ils contiennent.

Les semestres d'une même année et certains blocs se compensent entre eux.

En master, une note inférieure à 7/20 est éliminatoire et invalide de ce fait le bloc. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour les travaux de recherche et de stage (rapport de stage, mémoire de recherche, sujet de réflexion, projet tutoré)

Pour le détail, voir le [règlement des études et les règles de MCC](#).

Ateliers de pratique artistique

En licence 2 et 3 et en master AMSV, vous devez valider une note de pratique artistique. Si vous suivez des cours dans un conservatoire, une école de musique, de théâtre, de danse, etc. vous pouvez demander à vos enseignants de vous évaluer. Dans ce cas, vous devez contacter le responsable de votre formation avant la fin du mois de septembre (Martin Guerpin et Victor Thimonier en licence et Pierre Couprie en master) afin de le prévenir.

Si ce n'est pas votre cas ou si ce n'est pas possible, nous vous proposons les ateliers de pratiques artistiques suivants :

Atelier	Enseignant
Arts numériques	Thierry Gentil
Danse	Octavie Grün et Elodie Sicard
Ensemble vocal	Julien Buis
Musique numérique	Francesco Russo
Pratique théâtrale	Maxime Kerzanet
Steeldrum	Benoît Collin

Les inscriptions à ces ateliers sont réalisées dès le début de l'année durant la première semaine de cours.

Vous ne pouvez pas changer d'atelier en cours d'année et vous ne pouvez pas prendre le même atelier deux années de suite.

Espace numérique de travail

Activation des services numériques

Pour activer et accéder aux services numériques de l'université (app Hyperplanning pour l'emploi du temps, Office 365, eCampus, WIFI, compte Izly), consultez la page :

<https://www.univ-evry.fr/numerique.html>

Retrouvez ensuite les services numériques sur :

<https://numerique.univ-evry.fr/profils/etudiant.html>

eCampus

De nombreux enseignants utilisent l'environnement numérique de travail eCampus pour mettre à votre disposition des documents accompagnants leurs cours. Vous êtes automatiquement inscrits aux cours de votre filière et niveau.

De plus, vous avez aussi accès à un cours de scolarité pédagogique à travers lequel vous serez avertis :

- Des informations importantes sur vos cours ou des inscriptions que vous devez réaliser
- Des opportunités de stages, de spectacles, d'évènements sur le Campus ou chez nos partenaires

Accéder à eCampus : <http://ecampus.paris-saclay.fr>

Démarches à faire à la fin du stage

- Faire remplir votre évaluation par le tuteur de stage dans l'entreprise (document "Appréciation du stagiaire par l'employeur" dans l'annexe 2 du livret du stagiaire)
- Rendre votre rapport de stage à votre tuteur.rice université

Durée minimale des stages

Licence 3	50 h minimum
M1 Master EPM	100 h minimum
M2 Master EPM	200 h minimum
M1 Master AMSV en formation initiale	200 h minimum
M2 Master AMSV en formation initiale	400 h minimum

À partir de 307 h, le stage doit être gratifié, ne pas oublier d'indiquer le montant dans le descriptif de stage.

La durée de stage de chaque formation peut être réalisée en un seul ou plusieurs stages. Vu la complexité et la durée nécessaire à l'édition d'une convention de stage, il est vivement recommandé d'éviter de trop morceler les stages de chaque année.

Vous trouverez sur la page du département les conseils pour la rédaction de votre rapport de stage et les feuilles de style pour Word.

Échanges internationaux

Pour tout renseignement, contacter Damien EHRHARDT :

damien.ehrhardt@univ-evry.fr.

ERASMUS+

Erasmus+ est un programme européen visant à soutenir des activités notamment dans les domaines de l'enseignement et de la formation. Il offre la possibilité à des étudiant.e.s de licence, de master et de doctorat de séjourner dans un établissement partenaire d'un autre pays européen, afin de renforcer leurs connaissances disciplinaires (enseignement et recherche), linguistiques et interculturelles, d'ouvrir de nouveaux horizons professionnels et personnels, et d'accroître leur employabilité.

Le [site Erasmus+ de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne](#) permet de découvrir les destinations correspondant aux différents cursus proposés par champs disciplinaires et les modalités d'une candidature dans ce cadre.

Les établissements partenaires des mobilités Erasmus+ concernant la musique, les arts du spectacle et l'administration de la musique sont l'Université de musique Franz Liszt Weimar (Allemagne) et l'Université de Bologne (Italie). D'autres cursus dans le domaine des humanités sont également possibles : Université d'Oviedo (Espagne) et Université de Münster (Allemagne).

CONVENTION POUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET PROFESSIONNELLE – FRIBOURG (SUISSE)

Il existe une convention de mobilité étudiante avec l'Université de Fribourg en Suisse.

Grand chœur



Cours rassemblant tous les étudiant.e.s du parcours Musicologie.

Ce grand ensemble se produit à l'occasion d'une série de concerts autour de thématiques diverses et variées.

Ces concerts sont le fruit d'un travail régulier dont l'objectif est simple : valoriser l'engagement des étudiant.e.s pour leur faire découvrir le plaisir de partager la musique entre eux et autour d'eux.

Quelques réalisations du Grand Chœur : La *9ème symphonie* de L.V. Beethoven à l'Opéra de Massy, Concert du cinquantième anniversaire de la Préfecture de l'Essonne, Concert de musiques brésiliennes avec une batucada.

A l'occasion de ses concerts, le Grand Chœur a chanté dans des lieux emblématiques comme la Cathédrale de Chartres ou la Cathédrale d'Évry, l'Opéra de Massy, le théâtre C.E.C de Yerres, le théâtre du Blanc-Mesnil, le théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge, le théâtre de l'Agora à Evry... et dans de nombreuses églises d'Ile-de-France.

Association étudiante LAMAS

LAMAS ou L'Association pour la Musique et les Arts du Spectacle est une association étudiante née en janvier 2017, ayant pour objectif la promotion de la culture sur le campus de l'Université d'Évry.

Parce que nous pensons que la Culture est pour tout le monde, et doit être accessible à toutes et à tous. Car nous sommes convaincus que la culture doit être présente au sein de l'Université pour que les étudiants puissent aller à elle et qu'elle fasse partie de notre quotidien. Parce que nous croyons qu'en amenant la culture à l'Université, nous sensibilisons les adultes de demain. Parce que nous aimons partager. Parce que nous voulons nous fixer comme but de rêver grand et de faire vivre notre vie étudiante.

L'association est ouverte à tous les étudiants de l'Université d'Évry



Contacts

SMS/Whatsapp : 06-09-42-85-08

Mail : associationlamas@gmail.com

Utilisation des salles

Salle de musique : lorsque la salle de musique (hall du bâtiment Premiers cycles) n'est pas utilisée pour les cours, elle peut être mise à la disposition des étudiant.e.s du département. La clé doit être demandée à la scolarité pédagogique, bureau B304.

Règles d'utilisation de la salle :

1. La salle de musique ne peut être utilisées que pour vos répétitions et travail artistiques.
2. Pour emprunter la clé, vous devez remplir et signer le registre au secrétariat de la scolarité et déposer votre carte d'étudiant.e.
3. Seuls les étudiant.e.s sont autorisés à entrer dans la salle de musique (vous ne pouvez pas inviter de personnes extérieures).
4. Si nous constatons qu'elle est utilisée pour d'autres usages qu'artistiques, qu'il y a des dégradations, des vols ou que la remarque 3 n'est pas respectée, vous ne serez plus autorisés à emprunter la clé jusqu'à la fin du semestre (ou de l'année si nous sommes dans la deuxième moitié du premier semestre).

Calendriers

Calendrier universitaire (Licence et Master)



Calendrier Universitaire des formations
2024 / 2025

Août/ Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025
L 26 M 27 M 28 V 29 V 30 S 31 D 1 L 2 M 3 M 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 V 29 S 30 D 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 V 28 S 29 D 30 L 31

Semaines 26 et 27 : semaines de rentrée ; période aux activités organisées dans le cadre des semaines de rentrée.
Semaine 26 : l'enseignement est possible pour tous les niveaux à l'exception des L1.
Semaine 27 : les L1 ayant eu leur rentrée en semaine 26 peuvent avoir des enseignements en semaine 27.
Heures des étudiants de l'UEVE selon les filières
Congés : période avec enseignement possible à l'UEVE (L1 UE inclus)
Congés : période sans enseignement à l'UEVE sans fermeture de l'établissement
Périodes de fermeture de l'UEVE : Semaines 12-2024 et 1-2025, du 21 décembre 2024 au 05 janvier 2025 inclus ; Semaine 17, du 19 au 27 avril 2025 inclus - Le 30 mai 2025 - Semaines 30 à 31, du 19 juillet au 17 août 2025 inclus
Périodes de fermeture de l'UEVE :

- Vacances scolaires (à titre indicatif)
- Heures page des enseignements - semaine de révision
- Heures spécifiques d'accompagnement
- Période - sans examen (le statut de rigueur prévu dans le MCC entre le fin des enseignements et les examens doit être impérativement respecté)
- Période - 2es sessions

OBSERVATIONS :

- Formation continue et par apprentissage : L'organisation des enseignements et des sessions d'examen dans le cadre de la FC et de la FA peut déroger au présent calendrier universitaire sous la condition que les examens soient achevés à la fin du mois de septembre 2025. Les périodes de fermeture et la semaine d'arrêt des enseignements des vacances de printemps s'appliquent aux formations par apprentissage. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'un vote à la CPVU ou CSA puis au CA avant le 31 mai 2024.
- Unités d'enseignements libres (UEL) :** Aucun enseignement appartenant aux UEL ne sera organisé durant les semaines indiquées en "Congés ; Période sans enseignement à l'UEVE sans fermeture de l'établissement" - examens possibles : **session 1 :** les jeudis après-midi suivants : 12/12/2024, 19/12/2024, 05/01/2025, puis les 03/04/2025, 09/04/2025 et 17/04/2025 - **session 2 :** toute la semaine 24.
- TOEIC :** semaine 4, semaine 13, semaines 23. **Session de rattrapage de deux jours pour les étudiants en absence justifiée lors de la 1ère session :** la semaine 23.
- Journées de la Vie Étudiante (JVE) :** le jeudi 17 octobre 2024 - Banalisation des cours pour tous les étudiants.
- Forum des Métiers par UFR :** pas de dates fixées avec les composantes à ce jour.
- Semaine d'immersion :** du lundi 17 février au vendredi 21 février 2025.
- Journée portes ouvertes :** le samedi 25 janvier ou le samedi 1 février ou samedi 8 février 2025.
- Café des entrepreneurs :** le mardi 1er ou mercredi 2 avril 2025.
- Ouverture exceptionnelle pour les examens :** des examens pourront se dérouler les samedis 11 et 18 janvier 2025, de 08h00 à 14h30 (sous réserve).
- JURY S :** S1-1ère session : semaines 4 à 7 - S2 -1ère session : semaines 22 et 23.
Jury annuel 2ème session : semaines 25 à 28.
Date limite des PVs de jury : semaine 25 ; les PV devront être transmis au plus tard le vendredi 11 juillet 2025 (Toute demande de dérogation devra être validée par la CPVU).
- Spécificités UFR ST :** Parties M2 ; semaines 3 et 4 - **Seconde session des matières académiques M2 :** semaine 28.
- Fête des personnels :** banalisation des plages P3 et P4 d'une journée - dates à définir ultérieurement.

En rouge : les dates/activités ou absence de retour des examens.

Calendrier de l'alternance (Master AMSV en alternance)

1. Planning prévisionnel du Master musicologie - Administration de la musique et du spectacle vivant –2024/2025

2024												2025																																			
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE																				
D. 1	M. 1	F. 2	V. 3	D. 4	M. 5	J. 6	E. 7	D. 8	M. 9	F. 10	V. 11	D. 12	M. 13	J. 14	E. 15	D. 16	M. 17	F. 18	V. 19	D. 20	M. 21	J. 22	E. 23	D. 24	M. 25	J. 26	E. 27	D. 28	M. 29	F. 30	V. 31																
L. 2	F. 3	M. 4	E. 5	D. 6	M. 7	J. 8	E. 9	D. 10	M. 11	F. 12	V. 13	D. 14	M. 15	J. 16	E. 17	D. 18	M. 19	F. 20	V. 21	D. 22	M. 23	J. 24	E. 25	D. 26	M. 27	J. 28	E. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2																
M. 3	F. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12	J. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22	D. 23	M. 24	F. 25	V. 26	D. 27	M. 28	J. 29	E. 30	D. 31	M. 1	F. 2	V. 3																
M. 4	E. 5	V. 6	D. 7	M. 8	J. 9	E. 10	D. 11	M. 12	F. 13	V. 14	D. 15	M. 16	J. 17	E. 18	D. 19	M. 20	F. 21	V. 22	D. 23	M. 24	J. 25	E. 26	D. 27	M. 28	F. 29	V. 30	D. 31	M. 1	J. 2	E. 3	D. 4																
J. 5	E. 6	S. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12	J. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22	D. 23	M. 24	F. 25	V. 26	D. 27	M. 28	J. 29	E. 30	D. 31	M. 1	F. 2	V. 3	D. 4	M. 5																
V. 6	E. 7	D. 8	M. 9	F. 10	V. 11	D. 12	M. 13	J. 14	E. 15	D. 16	M. 17	F. 18	V. 19	D. 20	M. 21	J. 22	E. 23	D. 24	M. 25	F. 26	V. 27	D. 28	M. 29	J. 30	E. 31	D. 1	M. 2	F. 3	V. 4	D. 5	M. 6																
S. 7	L. 8	F. 9	J. 10	E. 11	D. 12	M. 13	J. 14	E. 15	D. 16	M. 17	F. 18	V. 19	D. 20	M. 21	J. 22	E. 23	D. 24	M. 25	F. 26	V. 27	D. 28	M. 29	J. 30	E. 31	D. 1	M. 2	F. 3	V. 4	D. 5	M. 6	J. 7																
D. 8	M. 9	F. 10	V. 11	D. 12	M. 13	J. 14	E. 15	D. 16	M. 17	F. 18	V. 19	D. 20	M. 21	J. 22	E. 23	D. 24	M. 25	F. 26	V. 27	D. 28	M. 29	J. 30	E. 31	D. 1	M. 2	F. 3	V. 4	D. 5	M. 6	J. 7	E. 8																
L. 9	F. 10	M. 11	E. 12	D. 13	M. 14	J. 15	E. 16	D. 17	M. 18	F. 19	V. 20	D. 21	M. 22	J. 23	E. 24	D. 25	M. 26	F. 27	V. 28	D. 29	M. 30	J. 31	E. 1	D. 2	M. 3	F. 4	V. 5	D. 6	M. 7	J. 8	E. 9																
M. 10	F. 11	J. 12	E. 13	D. 14	M. 15	F. 16	V. 17	D. 18	M. 19	J. 20	E. 21	D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26	M. 27	J. 28	E. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10																
M. 11	E. 12	V. 13	D. 14	M. 15	J. 16	E. 17	D. 18	M. 19	F. 20	V. 21	D. 22	M. 23	J. 24	E. 25	D. 26	M. 27	F. 28	V. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11																
J. 12	E. 13	S. 14	M. 15	F. 16	V. 17	D. 18	M. 19	J. 20	E. 21	D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26	M. 27	J. 28	E. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12																
V. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22	D. 23	M. 24	F. 25	V. 26	D. 27	M. 28	J. 29	E. 30	D. 31	M. 1	F. 2	V. 3	D. 4	M. 5	J. 6	E. 7	D. 8	M. 9	F. 10	V. 11	D. 12	M. 13																
S. 14	L. 15	F. 16	J. 17	E. 18	D. 19	M. 20	F. 21	V. 22	D. 23	M. 24	J. 25	E. 26	D. 27	M. 28	F. 29	V. 30	D. 31	M. 1	J. 2	E. 3	D. 4	M. 5	F. 6	V. 7	D. 8	M. 9	J. 10	E. 11	D. 12	M. 13	F. 14																
D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22	D. 23	M. 24	F. 25	V. 26	D. 27	M. 28	J. 29	E. 30	D. 31	M. 1	F. 2	V. 3	D. 4	M. 5	J. 6	E. 7	D. 8	M. 9	F. 10	V. 11	D. 12	M. 13	J. 14	E. 15																
L. 16	F. 17	M. 18	E. 19	D. 20	M. 21	J. 22	E. 23	D. 24	M. 25	F. 26	V. 27	D. 28	M. 29	J. 30	E. 31	D. 1	M. 2	F. 3	V. 4	D. 5	M. 6	J. 7	E. 8	D. 9	M. 10	F. 11	V. 12	D. 13	M. 14	J. 15	E. 16																
M. 17	F. 18	J. 19	E. 20	D. 21	M. 22	F. 23	V. 24	D. 25	M. 26	J. 27	E. 28	D. 29	M. 30	F. 31	V. 1	D. 2	M. 3	J. 4	E. 5	D. 6	M. 7	F. 8	V. 9	D. 10	M. 11	J. 12	E. 13	D. 14	M. 15	F. 16	V. 17																
M. 18	F. 19	V. 20	E. 21	D. 22	M. 23	J. 24	E. 25	D. 26	M. 27	F. 28	V. 29	D. 30	M. 31	J. 1	E. 2	D. 3	M. 4	F. 5	V. 6	D. 7	M. 8	J. 9	E. 10	D. 11	M. 12	F. 13	V. 14	D. 15	M. 16	J. 17	E. 18																
J. 19	E. 20	S. 21	M. 22	F. 23	V. 24	D. 25	M. 26	J. 27	E. 28	D. 29	M. 30	F. 31	V. 1	D. 2	M. 3	J. 4	E. 5	D. 6	M. 7	F. 8	V. 9	D. 10	M. 11	J. 12	E. 13	D. 14	M. 15	F. 16	V. 17	D. 18	M. 19	J. 20															
V. 20	E. 21	D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26	M. 27	J. 28	E. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12	J. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21															
S. 21	L. 22	F. 23	J. 24	E. 25	D. 26	M. 27	F. 28	V. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12	J. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22															
D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26	M. 27	J. 28	E. 29	D. 30	M. 31	F. 1	V. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12	J. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22	M. 23															
L. 23	F. 24	M. 25	E. 26	D. 27	M. 28	J. 29	E. 30	D. 31	M. 1	F. 2	V. 3	D. 4	M. 5	J. 6	E. 7	D. 8	M. 9	F. 10	V. 11	D. 12	M. 13	J. 14	E. 15	D. 16	M. 17	F. 18	V. 19	D. 20	M. 21	J. 22	E. 23	D. 24															
M. 24	F. 25	J. 26	E. 27	D. 28	M. 29	F. 30	V. 31	D. 1	M. 2	J. 3	E. 4	D. 5	M. 6	F. 7	V. 8	D. 9	M. 10	J. 11	E. 12	D. 13	M. 14	F. 15	V. 16	D. 17	M. 18	J. 19	E. 20	D. 21	M. 22	F. 23	V. 24	D. 25															
M. 25	E. 26	V. 27	E. 28	D. 29	M. 30	F. 31	V. 1	D. 2	M. 3	J. 4	E. 5	D. 6	M. 7	F. 8	V. 9	D. 10	M. 11	J. 12	E. 13	D. 14	M. 15	F. 16	V. 17	D. 18	M. 19	J. 20	E. 21	D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26															
J. 26	E. 27	S. 28	M. 29	F. 30	V. 31	D. 1	M. 2	J. 3	E. 4	D. 5	M. 6	F. 7	V. 8	D. 9	M. 10	J. 11	E. 12	D. 13	M. 14	F. 15	V. 16	D. 17	M. 18	J. 19	E. 20	D. 21	M. 22	F. 23	V. 24	D. 25	M. 26	J. 27															
V. 27	E. 28	D. 29	M. 30	F. 31	V. 1	D. 2	M. 3	J. 4	E. 5	D. 6	M. 7	F. 8	V. 9	D. 10	M. 11	J. 12	E. 13	D. 14	M. 15	F. 16	V. 17	D. 18	M. 19	J. 20	E. 21	D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26	M. 27	J. 28															
S. 28	L. 29	F. 30	J. 31	E. 1	D. 2	M. 3	F. 4	V. 5	D. 6	M. 7	J. 8	E. 9	D. 10	M. 11	F. 12	V. 13	D. 14	M. 15	J. 16	E. 17	D. 18	M. 19	F. 20	V. 21	D. 22	M. 23	J. 24	E. 25	D. 26	M. 27	F. 28	V. 29															
D. 29	M. 30	F. 31	V. 1	D. 2	M. 3	J. 4	E. 5	D. 6	M. 7	F. 8	V. 9	D. 10	M. 11	J. 12	E. 13	D. 14	M. 15	F. 16	V. 17	D. 18	M. 19	J. 20	E. 21	D. 22	M. 23	F. 24	V. 25	D. 26	M. 27	J. 28	E. 29	D. 30	M. 31														
L. 30	F. 31	M. 1	E. 2	D. 3	M. 4	J. 5	E. 6	D. 7	M. 8	F. 9	V. 10	D. 11	M. 12	J. 13	E. 14	D. 15	M. 16	F. 17	V. 18	D. 19	M. 20	J. 21	E. 22	D. 23	M. 24	F. 25	V. 26	D. 27	M. 28	J. 29	E. 30	D. 31															
J. 31	E. 1	D. 2	M. 3	F. 4	V. 5	D. 6	M. 7	J. 8	E. 9	D. 10	M. 11	F. 12	V. 13	D. 14	M. 15	J. 16	E. 17	D. 18	M. 19	F. 20	V. 21	D. 22	M. 23	J. 24	E. 25	D. 26	M. 27	F. 28	V. 29	D. 30	M. 31	F. 1															
												*L. 9 : Pentecôte																																			
E. 11												E. 11												E. 11												E. 11											
F. 10												F. 10												F. 10												F. 10											
entreprise												formation												Février												WE											
Date de début de la formation												lundi 2 septembre 2024												Nb de jour Entreprise												183											
Date de fin de la formation												lundi 31 août 2026												Nb de jour CFA												69											